

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/57

18 mai 1998

(98-2053)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

ETATS-UNIS

Déclaration distribuée par Mme l'Ambassadeur Charlene Barshefsky,
Représentante pour les questions commerciales internationales

Au nom de la délégation des Etats-Unis à la deuxième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, je souhaite adresser mes remerciements aux organisateurs de la Conférence ministérielle, au gouvernement suisse et à la ville de Genève, et à tous les Membres de l'OMC.

LE CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE

La deuxième session de la Conférence ministérielle marque un anniversaire historique. Il y a 50 ans, les représentants de 23 pays se sont réunis pour conclure l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Avant d'aborder la question d'un programme de travail pour l'OMC, je voudrais exprimer quelques réflexions sur cet événement et ce qui en est résulté.

Au printemps de 1948, le monde se remettait des blessures physiques de la deuxième guerre mondiale. Cependant, le GATT n'a pas été créé uniquement pour relancer la vie économique après cette catastrophe mais pour guérir les plaies plus anciennes dont avait souffert l'économie mondiale après la première guerre mondiale. John Maynard Keynes l'écrivait en 1919 dans son ouvrage sur les conséquences économiques de la paix:

"C'était un épisode extraordinaire du progrès pour l'homme qui avait pris fin en août 1914. L'habitant de Londres pouvait commander par téléphone divers produits de la terre entière et s'attendre raisonnablement à ce qu'ils lui soient livrés rapidement à domicile; il pouvait en même temps risquer sa fortune en investissant dans les ressources naturelles et les entreprises nouvelles de n'importe quel coin du monde ... et, surtout, il considérait que cet état de choses était normal, certain et permanent, que cela ne pouvait changer que dans le sens de l'amélioration, et que toute exception était scandaleuse, aberrante et évitable."

Les fondateurs du GATT avaient appris, et l'expérience était amère, qu'une telle exception, certes évitable, était tout à fait possible. Le monde entier avait subi les conséquences du démantèlement de l'économie ouverte. Leur tâche consistait, pour l'essentiel, à la rétablir.

Ils ont créé un système contractuel, fondé sur une large conception de l'ouverture, le règne du droit, les avantages mutuels et l'intérêt personnel bien compris. Cinquante ans plus tard, nous voyons qu'ils ont accompli une tâche remarquable.

Le nombre des participants au système est passé de 23 à 132, et 31 autres pays ont demandé à les rejoindre. Le système visait d'abord les mesures à la frontière comme les droits de douane et les contingents. Il a étendu son champ d'application aux obstacles non tarifaires lors du Tokyo Round.

Pendant le Cycle d'Uruguay, il a commencé à traiter des services, de l'investissement, de la propriété intellectuelle et du commerce des produits agricoles. Plus récemment, il a entrepris de jeter les bases d'une économie ouverte du XXI^e siècle par le biais des accords conclus l'an dernier sur les technologies de l'information, les télécommunications de base et les services financiers.

En conséquence, les exportations internationales de marchandises ont progressé, en valeur réelle, pour passer de 346 milliards de dollars en 1950 à 5,3 billions de dollars en 1997. Depuis 1960, la croissance de ce commerce a contribué à faire presque tripler la production économique mondiale et doubler le revenu par habitant mondial. L'an dernier, à en juger d'après le rapport du commerce à la production économique mondiale, le monde a retrouvé le degré d'ouverture qu'il n'avait plus jamais atteint depuis août 1914.

Cela signifie que, grâce à de plus grandes compétences et des marchés élargis, les travailleurs obtiennent des revenus plus élevés, qui leur assurent, en tant que consommateurs, un pouvoir d'achat accru car ils peuvent les dépenser sur davantage de biens et de services qu'il n'en a jamais existé. Pour les inventeurs, les scientifiques, les créateurs et les artistes, les oeuvres passent plus rapidement et plus facilement du laboratoire ou du studio au marché, ce qui contribue à éradiquer les maladies, à renforcer la sécurité du travail dans les usines et à améliorer la qualité de la vie. Les cultivateurs et les éleveurs sont mieux rétribués pour leur travail et les populations bénéficient d'une source d'approvisionnement en produits alimentaires plus fiable. En résumé, en même temps qu'il accroît la prospérité de la planète, le système commercial favorise le règlement pacifique des différends, fait progresser le règne du droit, et aide les Américains comme les citoyens de tous les pays participants à vivre mieux.

L'AVENIR

Le bilan force le respect et l'admiration. Les Etats-Unis sont fiers d'avoir contribué au système au cours de la deuxième moitié du siècle. Cependant, il ne faut pas s'arrêter là. Nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir et veiller à nous mettre au service des 50 prochaines années aussi bien que l'ont fait les fondateurs du GATT pour les 50 précédentes. Nous pensons que le système se trouve aujourd'hui devant quatre grands défis.

Premièrement, nous devons achever ce qui reste à accomplir après les 50 premières années pour ouvrir les marchés des produits manufacturés, des produits agricoles et des services, et pour améliorer la portée du système et le renforcer.

Deuxièmement, nous devons intégrer de nouveaux Membres à des conditions appropriées d'un point de vue commercial, pour donner une dimension véritablement mondiale au système fondé sur les règles.

Troisièmement, nous devons nous adapter à la révolution scientifique en faisant en sorte que le système commercial contribue à promouvoir l'élaboration de technologies nouvelles et utiles et facilite leur passage du laboratoire au marché.

Quatrièmement, enfin, nous devons tenir compte des préoccupations des citoyens quant à l'ouverture, à la transparence et à l'incidence du commerce sur la qualité de la vie.

Cette conférence ministérielle nous offre l'occasion de jeter les bases pour relever avec succès chacun de ces défis. Je voudrais les aborder l'un après l'autre.

CE QUI RESTE A ACHEVER

Nous devons d'abord achever ce qui a été si bien commencé il y a 50 ans et continuer à élargir le système et à le renforcer.

Cet effort doit porter d'abord sur le "programme incorporé" convenu à la fin des négociations du Cycle d'Uruguay. Comme d'autres, nous reconnaissons que ce programme n'englobe peut-être pas toutes les questions que l'OMC doit traiter, par exemple celle des orientations précises pour élargir l'accès aux marchés des produits industriels ou améliorer les règles existantes. Les Etats-Unis adoptent une attitude flexible et sont ouverts aux suggestions concernant les travaux futurs, mais il est indispensable que nous restions fidèles aux engagements pris lors du Cycle d'Uruguay au sujet du programme incorporé. Cette conférence doit s'achever avec un plan d'action qui nous prépare à lancer ces négociations à notre prochaine réunion. Les Etats-Unis seraient heureux de pouvoir accueillir la Conférence ministérielle qui marquera officiellement en 1999 le début du processus de négociation.

A. AGRICULTURE - Il s'agira tout d'abord d'engager des négociations globales sur le commerce des produits agricoles. Ces négociations prolongeront les réformes historiques du commerce mondial de ces produits entamées lors du Cycle d'Uruguay. Nous devons effectuer les travaux préparatoires pour leur permettre de commencer en temps voulu.

Si ces négociations concrétisent leur potentiel, elles peuvent créer un monde dans lequel les cultivateurs et les éleveurs sont rétribués équitablement pour leur travail, les consommateurs disposent d'un très large choix à des prix qui résultent des coûts de production et non des obstacles au commerce, les approvisionnements en produits alimentaires sont plus fiables, et la faim recule dans tous les pays. Elles exigeront des consultations avec différents milieux intéressés. Cependant, outre les questions telles que l'administration des contingents tarifaires et la mise en oeuvre des engagements actuels, je voudrais citer quatre domaines à notre avis prioritaires:

Accès aux marchés. Les droits de douane sur les produits agricoles restent très élevés. Nous envisageons des négociations en vue de faire baisser largement les droits de douane, d'améliorer les règles concernant les contingents tarifaires et d'obtenir des assurances contre le recours à des procédures administratives restrictives à la place de ces obstacles.

Subventions à l'exportation. Sur la base de ce qui a été fait pendant le Cycle d'Uruguay, nous devons continuer à travailler pour réduire et éliminer en définitive les subventions à l'exportation.

Transparence et disciplines améliorées concernant les entreprises commerciales d'Etat. Les entreprises commerciales d'Etat peuvent fausser le commerce et leur fonctionnement est souvent tenu secret. Cela peut à la fois restreindre les importations et fausser les échanges d'une manière plus générale. Au début des négociations, nous devons intensifier nos efforts actuels au Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat de l'OMC.

Biotechnologie. La biotechnologie offre de très grandes perspectives pour l'amélioration de la productivité des producteurs agricoles, en leur permettant de préserver le milieu naturel et en contribuant à garantir l'approvisionnement en produits alimentaires. Elle est surtout menacée par les politiques sans fondement scientifique qui régissent les importations, la plantation et l'étiquetage des produits de la biotechnologie. Les producteurs du monde doivent pouvoir utiliser des techniques scientifiques sûres et avantageuses qui rendent la culture et l'élevage plus productifs et plus respectueux de l'environnement.

B. SERVICES - L'OMC reconnaît que toute discussion sur la mondialisation du commerce doit inévitablement porter sur le rôle du commerce des services. Les services - comme la distribution, le transport, les télécommunications, l'étude et la conception, la commercialisation, les services professionnels et la gestion - sont essentiels à la stratégie de toute société commerciale, agricole ou industrielle, et, dans un sens plus large, au fonctionnement de toute économie moderne et prospère. Un marché ouvert et bien réglementé des services constitue la base nécessaire à la capacité d'un pays de soutenir la concurrence.

Lors du Cycle d'Uruguay, notre principal succès a été l'établissement de disciplines commerciales pour ce secteur, énoncées dans l'Accord général sur le commerce des services. Depuis, dans le cadre des négociations sur les services financiers et les télécommunications de base, nous avons montré notre détermination à appliquer ces règles de façon à offrir de nouvelles possibilités commerciales à nos secteurs privés, à promouvoir une croissance économique équitable, et à créer l'infrastructure pour une économie mondiale plus interdépendante au XXI^e siècle.

Fait tout aussi important, les règles de l'OMC sur les services s'appliquent à *tous* les secteurs des services, à l'exception unique des droits d'atterrissage dans l'aéronautique, et portent également sur les services culturels. En fait, les règles commerciales s'appliquent au secteur audiovisuel depuis la création du GATT de 1947 et ont toujours été suffisamment souples pour prendre en compte les traditions propres à chaque pays. Ainsi, tandis que certains pays ont pu se dispenser d'appliquer les règles de l'OMC pour, par exemple, accorder un soutien uniquement aux artistes nationaux, d'autres ont recouru à ces règles pour obtenir réparation au sujet de la distribution ou d'autres aspects clairement commerciaux de ces secteurs. A mesure qu'ils accèdent à l'OMC, les pays sont de plus en plus nombreux à prendre des engagements portant sur un éventail aussi large que possible de secteurs, reconnaissant ainsi l'intérêt que présentent pour leurs consommateurs et producteurs des règles globales et prévisibles régissant le commerce des services.

Nous avons commencé à préparer les négociations prévues lors du Cycle d'Uruguay. Le Conseil du commerce des services est convenu ce mois-ci d'un programme de travail pour la première phase de ces préparatifs. Il s'agit d'un échange d'informations qui servira de base à une évaluation du commerce des services, y compris des mesures de libéralisation autonome prises par les Membres. Cela nous permet aussi de dégager les tendances quant à la manière dont les gouvernements modifient actuellement leur mode de réglementation de tel ou tel secteur des services et s'ils le font de façon à favoriser la concurrence, la transparence et les intérêts des consommateurs.

Nous devons aussi établir les procédures de négociation. Plusieurs Membres de l'OMC se sont déjà penchés sur cette question et nous attendons avec intérêt une discussion qui, à partir des succès obtenus pour les services financiers et les télécommunications de base permettra d'envisager un succès beaucoup plus important des négociations élargies dans le cadre de l'AGCS. Beaucoup de participants ont reconnu que dans un secteur fortement réglementé comme celui des télécommunications de base, par exemple, il ne suffisait pas de prendre des engagements au titre de cet accord concernant l'accès aux marchés et le traitement national. Les gouvernements doivent aussi garantir qu'ils empêcheront les comportements anticoncurrentiels de fournisseurs dominants, maintiendront des procédures de licences ouvertes et transparentes, et veilleront à l'impartialité de l'organe gouvernemental chargé de la réglementation. Nous comptons bien travailler avec les autres Membres de l'OMC pour savoir s'il est approprié d'appliquer à d'autres questions cette démarche ou une approche similaire.

C. PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - Nous devons aussi améliorer nos travaux concernant les droits de propriété intellectuelle, qui sont à la base du progrès scientifique et de la création artistique.

L'Accord du Cycle d'Uruguay sur les ADPIC a établi une norme mondiale minimale pour la protection du droit d'auteur, des brevets, des marques de commerce ou de fabrique et d'autres types de droits de propriété intellectuelle. Nous devons maintenant veiller à ce que tous les engagements pris dans le cadre de cet accord soient mis en oeuvre en temps voulu et nous tourner vers l'avenir. On peut distinguer les priorités suivantes:

Mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC - La première priorité est la mise en oeuvre intégrale et dans les délais convenus de l'Accord sur les ADPIC. Les Etats-Unis comptent bien que l'Accord sera mis en oeuvre au 1er janvier 2000 et coopéreront avec les Membres, selon qu'il sera nécessaire, pour les aider à respecter ce délai.

Biotechnologie - Nous avons aussi des possibilités importantes d'améliorer, dans le cadre du programme incorporé de l'OMC, les normes minimales de protection de la propriété intellectuelle. Relevons surtout le réexamen, prévu à l'article 27:3, de la prescription excluant les végétaux et les animaux de la brevetabilité, qui doit débiter, aux termes de l'Accord, en 1999. Les inventions biotechnologiques offrent de grandes possibilités pour ce qui est de guérir les maladies, d'améliorer notre approvisionnement en produits alimentaires, et de protéger notre environnement. De nombreux Membres de l'OMC reconnaissent l'utilité de ces contributions et assurent la protection des produits biotechnologiques. Le réexamen, qui doit débiter sous peu, de la protection assurée dans ce domaine en vertu de l'Accord sur les ADPIC est l'une de nos tâches les plus importantes prévues pour l'année prochaine.

Nouvelles technologies - Enfin, nous devons reconnaître et protéger les progrès technologiques intervenus depuis la négociation de l'Accord sur les ADPIC et qui seront réalisés à l'avenir. Depuis la conclusion de l'Accord, nous avons assisté à des progrès technologiques majeurs dans le domaine informatique, tels qu'Internet. L'Accord sur les ADPIC prévoit qu'il sera nécessaire d'améliorer les niveaux de protection de la propriété intellectuelle et dispose, à cette fin, qu'il est possible d'incorporer des niveaux de protection plus élevés. Nous avons la possibilité de rendre plus strictes les normes découlant de l'Accord en intégrant à l'OMC les dispositions de fond des traités de 1996 de l'OMPI sur le droit d'auteur, afin de mieux protéger les logiciels et produits similaires au cours du XXIe siècle. Nous pouvons renforcer encore l'Accord sur les ADPIC en y incluant le niveau de protection des obtentions végétales énoncé dans la Convention de l'UPOV. Enfin, en ce qui concerne les marques de commerce ou de fabrique, nous envisageons d'incorporer le traité de l'OMPI sur le droit des marques dans l'Accord de l'OMC sur les ADPIC.

D. MARCHES PUBLICS - Nous devons aussi examiner par quel moyen le système multilatéral peut encourager à la fois la libéralisation du commerce et la bonne gestion des affaires publiques. La question des marchés publics est particulièrement pertinente à cet égard.

La conclusion d'un accord sur la transparence des marchés publics contribuerait à l'établissement d'un cadre prévisible et concurrentiel pour les marchés publics dans le monde entier, en permettant aux gouvernements et aux populations qu'ils représentent de tirer le plus grand parti possible des dépenses publiques. La valeur annuelle des marchés publics dépasse nettement 3,1 billions de dollars selon les estimations, mais seuls 26 Membres de l'OMC sont actuellement signataires de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics.

Un accord sur la transparence des marchés publics encouragerait les pouvoirs publics à faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités, notamment sur le plan financier, et compléterait les efforts déployés au niveau international pour lutter contre la corruption lors de la passation de tels marchés dans le monde entier. Pour exploiter au maximum cette possibilité, nous devrions nous efforcer de conclure un tel accord d'ici la prochaine Conférence ministérielle.

E. **GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES** - Il convient de mentionner dans cet ordre d'idée la question de la gestion des affaires publiques d'une manière générale. Par exemple, malgré les cycles successifs de négociations et leur longue appartenance au système, certains pays restent davantage caractérisés par des marchés fermés, l'absence de transparence et le clientélisme que par le recours à des lois, règles et contrats. Ce phénomène porte en lui les germes de crises financières: liens trop étroits entre les pouvoirs publics, les entreprises et les banques, absence de transparence et suppression des mécanismes de concurrence et de marché.

Pour l'avenir, nous devons chercher à savoir si le GATT ou l'OMC auraient dû être plus vigilants face à ces obstacles structurels systémiques au commerce, si l'OMC peut coopérer plus efficacement avec le Fonds monétaire international ou d'autres organisations pour y remédier, et comment l'OMC peut contribuer à améliorer la gestion des affaires publiques et à empêcher des problèmes comparables à l'avenir. Par exemple, l'OMC peut aider à faire en sorte que les pratiques réglementaires nationales soient totalement transparentes et non orientées politiquement. Cela suppose notamment l'application d'un traitement national véritable, la régularité des procédures, et l'engagement de publier et de mettre à la disposition du public toutes les réglementations et de faire en sorte que ce sont celles-ci et non d'autres qui sont effectivement appliquées.

F. **CORRUPTION** - L'OMC doit aussi commencer à examiner plus directement la question de la corruption, qui peut dénaturer et détruire les processus politiques, entraver des marchés efficaces, et agir comme un droit de douane invisible sur la plupart des importations et contrats.

Jusqu'ici, l'OCDE a pris l'initiative sur ces questions. Elle a adopté en 1994 une recommandation sur la lutte contre la corruption et en 1996 une recommandation tendant à proscrire la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés dans les transactions commerciales internationales. En 1997, l'OCDE et cinq pays non membres ont adopté une convention faisant obligation aux gouvernements d'assimiler ces agissements à un délit pénal.

L'OMC elle-même a établi et commencé à faire appliquer des règles fondamentales qui réduisent les possibilités de corruption, grâce, notamment, à la transparence des marchés publics et de l'évaluation en douane. C'est un premier pas important. Nous devons maintenant examiner les moyens permettant à l'OMC d'aborder de manière plus approfondie ces questions.

NOUVEAUX MEMBRES

Le deuxième défi est celui qui est lié à l'accroissement du nombre des Membres.

Trente et un pays, représentant près du quart de la population mondiale et comprenant notamment un certain nombre d'économies en transition, ont présenté une demande d'accession. Tant qu'ils resteront en dehors du système fondé sur les règles qui régit actuellement la plus grande partie du commerce mondial, le système demeurera incomplet et risquera d'être faussé de l'extérieur. Pour leur part, les candidats à l'accession bénéficieront des avantages résultant du principe fondamental de l'OMC: l'économie de marché régie par le droit. Et la conception plus large du système commercial, qui voit dans celui-ci un moyen de contribuer non seulement à des échanges commerciaux mutuellement avantageux mais aussi à la paix mondiale elle-même, ne deviendrait qu'en partie réalité.

Ainsi, pour les Etats-Unis, ces accessions constituent un événement important, comparable à l'intégration du Japon et de l'Allemagne dans le commerce mondial peu après la deuxième guerre mondiale. L'arrivée de ces pays aidera à compléter le système, facilitera les efforts engagés par les candidats à l'accession pour modifier leur propre système économique et permettra de construire une économie mondiale véritablement équitable et ouverte.

Ainsi, la tâche de l'OMC consiste à intégrer ces pays dans le système commercial mondial. Mais pour que le système s'en trouve renforcé et non affaibli, ces pays doivent être admis à des conditions appropriées du point de vue commercial. En d'autres termes, ils doivent accepter les règles et les obligations créées par le GATT et l'OMC au cours des 50 dernières années. Ils devront prendre l'engagement contraignant d'assurer des marchés ouverts, des systèmes réglementaires transparents et non discriminatoires et un traitement national effectif à la frontière comme à l'intérieur du territoire national. Nous attendons avec intérêt la suite des négociations avec les candidats à l'accession et ne doutons pas du succès final.

L'ECONOMIE DU XXI^e SIECLE

Notre troisième grand défi consiste à nous adapter à la révolution scientifique et technique qui façonnera le système commercial pour l'économie du XXI^e siècle.

Dans chaque domaine d'activité humaine - médecine, protection de l'environnement, agriculture, loisirs, transports, sciences des matériaux, information, etc. - la science progresse à une vitesse étonnante. Le passage des nouvelles technologies du laboratoire au marché s'accélère tout autant.

Ainsi, des produits et des services nouveaux et des méthodes commerciales nouvelles apparaissent presque quotidiennement. Les services comme les biens franchissent les frontières. Les transactions se font par courrier électronique et par ordinateur aussi bien qu'en personne. Il en résulte pour le monde entier d'énormes possibilités d'accroître les richesses, de faire progresser la productivité, d'améliorer les soins de santé, de réduire la faim, de garantir la pureté de l'air et de l'eau et de promouvoir l'éducation.

Pour concrétiser ces possibilités, il faudra entre autres choses que le système commercial international apporte une contribution appropriée. Dans le cadre d'une politique efficace, les règles du système devront pour cela faciliter, et non empêcher, le développement et la commercialisation des technologies nouvelles. Nos efforts dans l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle ainsi que dans d'autres domaines figurant dans le programme incorporé sont des éléments importants de cette politique. Toutefois, nous devons nous demander comment traiter à l'avenir de façon plus complète les questions nouvelles et maintenir l'OMC à l'avant-garde des activités commerciales.

A. **UNE ACTION PLUS RAPIDE** - Premièrement, le système doit agir plus rapidement que par le passé. Les sociétés produisent maintenant de nouveaux produits en l'espace de quelques mois seulement et l'information et l'argent se déplacent instantanément à travers le monde. Nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre sept ans avant d'achever une série de négociations ou de laisser des mois s'écouler entre la détection d'obstacles tarifaires ou non tarifaires et l'adoption de mesures appropriées.

Nous estimons que l'OMC a commencé à réagir plus rapidement à ces impératifs technologiques et commerciaux. Les trois accords conclus l'année dernière - sur les technologies de l'information, les télécommunications et les services financiers - en sont une excellente illustration. Ce sont de grands succès à mettre à l'actif de l'OMC. A notre avis, des accords de ce type peuvent être conclus dans d'autres domaines; on peut citer par exemple l'ATI II, actuellement en cours de discussion, l'élimination des droits de douane sur les nouveaux produits pharmaceutiques et les secteurs que l'APEC a désignés pour faire l'objet d'une libéralisation commerciale.

B. **REGLES FONDAMENTALES VISANT A FACILITER LE PROGRES SCIENTIFIQUE** - Deuxièmement, l'OMC doit, dans tous les domaines, faire en sorte que les règles fondamentales qu'elle établit facilitent le progrès scientifique et l'arrivée sur le marché des innovations utiles.

J'ai déjà indiqué que, lors des négociations sur l'agriculture, il faudrait faire en sorte que les cultivateurs et les éleveurs puissent améliorer leur productivité et protéger l'environnement en faisant appel aux techniques scientifiques de pointe. Je voudrais citer un cas précis: le commerce électronique mondial.

Le commerce électronique mondial peut apporter aux consommateurs des avantages très divers dans tous les domaines: arts, loisirs, amélioration des soins de santé par le biais de la télémédecine et voyages facilités et plus sûrs. Il peut aussi contribuer au commerce en donnant aux individus la possibilité de devenir plus facilement chefs d'entreprise et par ses applications possibles à des aspects techniques du commerce comme les procédures douanières.

Aujourd'hui, le monde des transmissions électroniques, sur le plan commercial, est un terrain vierge. Le système du GATT, pour simplifier sans trop exagérer, a passé 50 ans à démanteler les obstacles tarifaires et non tarifaires créés par les gouvernements après 1914. Une vision correcte des choses épargnera ce travail à la prochaine génération pour le commerce électronique. Aucun Membre de l'OMC ne considère à l'heure actuelle que les importations par voie électronique doivent être assujetties à des droits de douane. Il n'y a pas de droits de douane sur les appels téléphoniques transfrontières, les messages envoyés par télécopie ou les liaisons informatiques de données et cette pratique doit se poursuivre.

Nous estimons donc que les participants à la Conférence ministérielle devraient convenir d'un *statu quo* en ce qui concerne les droits de douane sur les transmissions électroniques; ce serait une première étape pour garantir que le commerce électronique continue de promouvoir la croissance et l'expansion du commerce et, par conséquent, la prospérité, les possibilités de choix et l'amélioration de la qualité de la vie. Il faudrait aussi adopter un programme de travail sur les aspects des échanges électroniques liés au commerce.

LES PREOCCUPATIONS DES CITOYENS

Quatrièmement, le système commercial doit faire davantage pour gagner la confiance du grand public.

Le commerce international est en expansion et a une incidence sur la vie de personnes plus nombreuses dans le monde entier. Les vêtements que nous portons, ce que nous mangeons au petit déjeuner, les voitures que nous conduisons pour aller travailler, les ordinateurs que nous allumons au bureau, les puces qui les font fonctionner et les banques où nous déposons notre salaire, tout cela entre dans le système commercial. Et à mesure que l'incidence du commerce sur les personnes s'accroît, les attentes et les préoccupations du grand public au sujet du système en font de même.

Il n'est donc pas surprenant que le grand public s'intéresse de plus en plus aux travaux de l'OMC. Le système doit répondre en s'ouvrant davantage et en devenant plus accessible. Et le grand public veut être certain que l'expansion du commerce ne portera pas atteinte aux valeurs qui sont la qualité même de la vie - en particulier, la protection de l'environnement, la santé publique et les politiques concernant des questions telles que l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine.

A. **OUVERTURE ET TRANSPARENCE** - Les activités de l'OMC doivent être plus transparentes. En tant qu'institution internationale d'une importance vitale, l'OMC a besoin que le grand public comprenne le rôle qu'elle joue et ait confiance dans ses méthodes. L'ouverture et la transparence créeront cette compréhension et cette confiance et permettront un débat plus informé sur les questions en rapport avec le système commercial mondial.

Les efforts que nous avons engagés pour faire de l'OMC un organe plus ouvert et mieux compris ont déjà bien avancé. La création du site Web sur Internet, la publication de documents et les colloques avec des organisations non gouvernementales (ONG) ont été profitables. Cependant, il nous reste encore beaucoup de progrès à accomplir, tout en maintenant le caractère gouvernemental de l'OMC.

L'accès aux documents de l'OMC reste difficile, puisque beaucoup d'entre eux sont toujours en distribution restreinte et ne sont pas disponibles. Dans le cas du règlement des différends, la confidentialité des communications des pays et les restrictions, prévues par les procédures, à l'accès rapide du public aux rapports des groupes spéciaux sont perçues comme autant de moyens délibérés de maintenir le caractère secret et inaccessible des travaux. Cela ne fait que susciter la méfiance. S'il est prévu que, pour les réunions ministérielles, des observateurs peuvent participer à certaines séances de travail, aucune disposition dans ce sens n'a été prise pour les Conseils et autres organes subsidiaires.

Nous espérons donc que des mesures seront adoptées rapidement pour améliorer la décision de 1996 de l'OMC sur la mise en distribution générale des documents en vue de rendre l'OMC plus transparente, et qu'il sera notamment prévu de distribuer les rapports des groupes spéciaux à tous les Membres et de les mettre en distribution générale dès que la version finale en aura été établie dans la langue originale. Nous avons eu le plaisir le mois dernier de voir ce sentiment partagé par les Ministres du commerce du Canada, de l'Union européenne et du Japon. Nous estimons aussi qu'il n'y a aucune raison d'empêcher les personnes intéressées parmi le grand public d'assister en tant qu'observateurs aux travaux concernant le règlement des différends ou de présenter des interventions désintéressées.

Nous prions aussi instamment l'OMC d'adopter un mécanisme de consultations formel pour lui permettre de rester régulièrement et continuellement en contact avec le secteur privé et les ONG. D'autres ont adopté des mécanismes de ce type - les nations de l'hémisphère occidental, par exemple, ont accepté la constitution d'un comité de la société civile à l'occasion des négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques et l'OCDE maintient depuis un certain temps des contacts consultatifs permanents avec des représentants des entreprises et des travailleurs. L'OMC pourrait tirer profit d'un échange du même type.

B. COMMERCE ET ENVIRONNEMENT - Au-delà de ces questions institutionnelles, nous devons aussi examiner l'interaction entre l'expansion du commerce et d'autres objectifs communs de politique générale qui présentent une importance essentielle pour les sociétés.

Par exemple, la création de richesses grâce à un commerce ouvert et la protection de l'environnement et de la santé publique sont deux objectifs essentiels de tous les Membres de l'OMC. Ces objectifs ne sont pas forcément contradictoires mais devraient se renforcer mutuellement. Dans les domaines où il y a risque d'incompatibilité, nous devrions rendre les mécanismes existants de l'OMC mieux à même de régler ces questions d'une façon qui assure la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité et ne porte pas atteinte au système commercial mondial. Il faut pour cela faire appel à toutes les compétences spécialisées requises pour s'attaquer à des questions techniques et scientifiques complexes, en particulier celles qui présentent un aspect relatif à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Dans bien des cas, l'élimination des obstacles au commerce contribuera aussi à assainir l'environnement et à préserver les ressources naturelles. Par exemple, cela peut aider les pays à avoir accès à un équipement et à une technologie efficaces par rapport au coût. Beaucoup d'entre nous participent à des débats de ce type à l'échelle régionale. Les négociations menées à l'APEC en vue d'éliminer les droits de douane sur les biens et services de protection de l'environnement peuvent par exemple aider les pays à surveiller, éliminer et empêcher la pollution et assurer la pureté de l'air et

de l'eau. De même, les discussions engagées à l'APEC au sujet de l'élimination des droits de douane sur l'équipement et les services permettant d'économiser l'énergie peuvent favoriser une diffusion rapide des technologies énergétiques efficaces, ce qui permet de réduire les émissions de carbone et de contribuer aux efforts menés à l'échelle internationale pour empêcher le changement climatique.

En même temps que le système commercial interdit aux Membres de transformer les normes environnementales en obstacles déguisés au commerce, nous ne devons pas, en éliminant les obstacles au commerce, transiger sur le maintien d'un niveau élevé de protection en matière d'environnement, de santé et de sécurité ou la mise en place de mesures strictes et efficaces pour respecter ces normes. Et le système doit agir de concert avec les institutions environnementales multilatérales.

La création d'un Comité du commerce et de l'environnement à l'issue du Cycle d'Uruguay a été une première étape très importante. Cependant, les progrès ont été lents au sein du Comité. Nous demandons donc que soit organisée, bien avant la Conférence ministérielle de 1999, une réunion de haut niveau sur le commerce et l'environnement afin de guider les débats menés à l'OMC sur le commerce et la politique de l'environnement et leur donner un nouvel élan. Nous pourrions alors espérer définir et traiter avec davantage de succès les conflits éventuels entre le commerce et l'environnement de façon à protéger l'environnement, la santé et la sécurité et à ne pas porter atteinte au système commercial mondial.

C. COMMERCE ET NORMES DU TRAVAIL - Un objectif fondamental de l'OMC, que le GATT avait déjà adopté avant elle, est l'amélioration du niveau de vie. Il ne fait aucun doute que les travailleurs dans le monde entier ont eu leur part des avantages procurés par le système commercial international. Aujourd'hui, le défi que nous avons à relever consiste à garantir aux travailleurs de nos pays qu'ils continueront à tirer profit de ce système. Nous devons nous employer davantage à rassurer les travailleurs et à leur montrer que le commerce contribue à leur bien-être au lieu de le compromettre.

Dans le cadre de ces efforts, il faut s'employer activement à faire respecter les normes fondamentales du travail - interdiction du travail forcé et de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine, garantie de la liberté d'association et de négociation collective, élimination de la discrimination sur les lieux de travail. Ce sont là des droits de l'homme fondamentaux et des préoccupations communes à tous.

A Singapour, nous avons réaffirmé notre engagement d'observer les normes fondamentales du travail internationalement reconnues et nous avons souligné le rôle que l'Organisation internationale du travail a à jouer dans l'élaboration de ces normes. Depuis lors, l'OIT a engagé des négociations sur une déclaration et un mécanisme de suivi concernant les normes fondamentales du travail.

Ces travaux ont maintenant atteint une phase critique et l'OIT doit pouvoir montrer qu'elle est capable de guider les efforts engagés pour mieux faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs. Nous espérons sincèrement que la conférence de l'OIT qui doit avoir lieu en juin permettra d'adopter cette déclaration et de mettre en place un mécanisme de suivi efficace concernant ces normes.

Nous espérons aussi un renforcement de la collaboration entre les Secrétariats de l'OIT et de l'OMC. De même qu'il importe d'établir des contacts plus étroits entre l'OMC et les institutions financières internationales, une collaboration active pourrait être utile aux travaux des deux organisations.

CONCLUSION

Nous reconnaissons que cet exposé ne porte que sur quelques-unes des questions critiques dont s'occupe l'OMC. Au cours des 18 mois à venir, les responsables de nos pays devront examiner en détail ces questions, ainsi que d'autres. Le programme de travail pour le système commercial est ambitieux, car il s'agit à la fois d'engager des négociations après cette Conférence ministérielle et de jeter les bases d'une stratégie à long terme.

Mais nous estimons que ce programme de travail est réaliste. Nous pensons aussi qu'il est essentiel de le mener à bien, afin de voir naître le monde commercial que nous souhaitons. Ce monde sera ouvert à toutes les nations, favorisera la croissance économique et le développement durable, contribuera aux progrès de la science et de la technologie et à l'innovation, garantira la confiance du grand public dans les institutions fondamentales du commerce international et permettra d'améliorer la qualité de la vie.

Nous ne devrions pas douter de notre succès. Si nous repensons au monde qu'envisageaient les fondateurs du GATT en 1948, et à la tâche laborieuse et minutieuse qu'il a fallu entreprendre depuis lors pour en faire une réalité, nous savons que nous pouvons être confiants.

Depuis 1948, dans le monde de l'économie, nous avons vu la production progresser et des centaines de millions de personnes échapper à la pauvreté. Dans les affaires internationales, nous avons vu la progression des marchés, le règlement pacifique des différends et le respect du droit. Et en ce qui concerne les individus, il y a davantage de liberté, un relèvement du niveau de vie et l'aspiration justifiée à un avenir encore meilleur.

C'est là ce que nous ont légué nos prédécesseurs. Et si nous envisageons les 50 années à venir, en restant fidèles à leur vision, l'héritage que nous laisserons aux générations futures sera à la hauteur.
